



**BCEAO**  
BANQUE CENTRALE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

**Direction Nationale pour la Côte d'Ivoire**

**APPEL A CONCURRENCE POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES  
LAMPES DES LOCAUX DE L'AGENCE PRINCIPALE D'ABIDJAN**

---

**CAHIER DES CHARGES**

Juin 2020

---

## TABLE DES MATIÈRES

<b>PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GENERALES.....</b>	<b>3</b>
1. Objet.....	3
2. Allotissement.....	3
3. Conformité.....	3
4. Période de validité des offres.....	3
5. Langue de soumission.....	3
6. Frais de soumission.....	3
7. Monnaie de soumission et de paiement.....	3
8. Prix de l'offre.....	4
9. Régime fiscal.....	4
10. Présentation des offres.....	4
10.1 Présentation de la société et/ou des sous-traitants.....	4
10.2 Offre technique.....	4
10.3 Offre financière.....	4
11. Lettre type de soumission.....	4
12. Date et lieu de dépôt des offres.....	5
13. Ouverture de plis et évaluation des offres.....	5
14. Attribution du marché.....	5
15. Notification.....	5
16. Lieu de livraison.....	5
17. Délai de livraison.....	5
18. Réception.....	5
19. Garantie.....	6
20. Assurances.....	6
21. Informations complémentaires.....	6
<b>DEUXIEME PARTIE : DESCRIPTION DES PRESTATIONS.....</b>	<b>7</b>
1 – DESCRIPTION DES INSTALLATIONS EXISTANTES .....	7
2 – CONSISTANCE DES PRESTATIONS.....	7
IMPORTANT : .....	8
3 – NORMES ET RÈGLEMENTS.....	8
4 – RECEPTION – GARANTIE.....	8
5 – EXIGEANCE DE L'OFFRE.....	9
6 – CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ESTIMATIF (à titre indicatif).....	10
<b>ANNEXE.....</b>	<b>12</b>

---

---

## **PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GENERALES**

### **1. Objet**

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les prestations pour le remplacement des luminaires classiques des locaux de l'Agence Principale d'Abidjan, par des luminaires de basse consommation énergétique et plus performantes, afin d'optimiser la consommation de l'énergie électrique de l'Agence et réduire ainsi les coûts des factures d'électricité.

Les soumissionnaires sont invités à se rendre sur place pour appréhender les difficultés auxquelles ils auront à faire face avant la formulation de leurs propositions.

Par ailleurs, ils devront s'adresser aux Services de la Banque, pour recueillir toutes autres informations qu'ils jugent nécessaires.

A toutes fins utiles, il convient d'indiquer que l'entreprise retenue devra prévoir les accessoires de pose et de raccordement des nouveaux luminaires aux différents points lumineux existants.

Après l'exécution des travaux, il sera effectué des essais de fonctionnement, avec obligation de résultat.

### **2. Allotissement**

L'appel d'offres est constitué en deux (02) lots

- **Lot 1** : Remplacement des luminaires équipés d'ampoules à tube 0,60 m, 1,20 m et 1,50 m ;
- **Lot 2** : Remplacement des lampes autres que celles à tubes 0,60 m, 1,20 m et 1,50 m

### **3. Conformité**

Toute offre qui ne répondrait pas explicitement aux exigences du cahier des charges sera rejetée pour non-conformité. Aucune réclamation ne pourra être faite à la BCEAO quant à la justification de ses choix lors de l'attribution des marchés.

La BCEAO se réserve le droit d'annuler l'appel d'offres pour divers motifs, à tout moment, avant la signature du contrat.

### **4. Période de validité des offres**

La validité des offres devra s'étendre jusqu'au 1<sup>er</sup> trimestre 2021 (fin mars au moins) à compter de la date de dépôt.

### **5. Langue de soumission**

L'offre ainsi que toutes les correspondances et tous les documents concernant la soumission échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, seront rédigés en langue française.

### **6. Frais de soumission**

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre et la Banque Centrale n'est en aucun cas responsable de ces frais, ni tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

### **7. Monnaie de soumission et de paiement**

La monnaie utilisée est le Franc CFA.

---

---

## **8. Prix de l'offre**

Les prix doivent être établis en hors taxes et hors douane et comprendre tous les frais relatifs à la livraison des équipements dans les locaux de l'Agence Principale d'Abidjan. Les prix indiqués par le soumissionnaire seront fermes et non révisables.

## **9. Régime fiscal**

En vertu des dispositions de l'article 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, l'article 7 des Statuts de la BCEAO, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre du présent marché, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA. A cet égard, les formalités d'obtention du titre d'exonération des droits de douane seront accomplies par la Banque Centrale, à la réception de la facture pro forma.

## **10. Présentation des offres**

Les offres, établies en trois (03) exemplaires (un original et deux copies), devront être présentées sous double enveloppe fermée, l'enveloppe externe portant la mention «Appel d'offres pour le remplacement des luminaires des locaux de l'Agence Principale d'Abidjan».

Les enveloppes intérieure et extérieure doivent être adressées à Monsieur le Directeur National de la BCEAO pour la Côte d'Ivoire. Les enveloppes intérieures comporteront en outre le nom et l'adresse du soumissionnaire.

Chaque exemplaire des offres sera présenté en trois parties distinctes comme suit :

1. présentation de la société ;
2. offre technique ;
3. offre financière.

Chaque offre devra être sous enveloppe fermée portant le titre de ladite partie. Le non respect de ces dispositions pourrait entraîner le rejet de l'offre pour non-conformité.

### **10.1 Présentation de la société et/ou des sous-traitants**

La partie présentation de la société devra comprendre les sections suivantes :

- présentation générale de la société ;
- références techniques similaires ;
- personnes chargées du dossier (qualifications et expérience).

### **10.2 Offre technique**

L'offre technique fera la description détaillée des équipements proposés

### **10.3 Offre financière**

L'offre financière devra être établie hors taxes. Elle comprendra :

- le coût des luminaires ;
- le coût du transport, tous frais compris jusqu'à la livraison à Abidjan (Côte d'Ivoire) ;
- le coût de l'installation.

## **11. Lettre type de soumission**

Le soumissionnaire présentera son offre conformément au modèle joint en annexe.

---

---

## 12. Date et lieu de dépôt des offres

Les offres devront être déposées à l'Agence Principale de la BCEAO à Abidjan, Avenue Abdoulaye FADIGA – 01 BP 1769 Abidjan – Côte d'Ivoire, porte 1014, au 10<sup>ème</sup> étage de l'immeuble fonctionnel, le **31 mars 2020 à 16 heures au plus tard**, délai de rigueur.

En ce qui concerne les offres transmises par courrier, le cachet de l'expéditeur (Poste, DHL, CHRONOPOST, etc.) indiqué sur le pli fera foi.

## 13. Ouverture de plis et évaluation des offres

Une Commission des Marchés procédera à l'ouverture des plis, à la vérification de la conformité, à l'évaluation et au classement des offres reçues.

Il n'est pas exigé de garantie de soumission. Toutefois, les pièces administratives et financières attestant de la régularité de l'entreprise soumissionnaire ainsi que de sa capacité financière sont exigées .

L'évaluation des offres des soumissionnaires reposera sur les critères suivants :

- le respect des caractéristiques définies ;
- la qualité et l'originalité du matériel ;
- le coût total proposé ;
- la durée de validité des offres ;
- le délai proposé pour la livraison des travaux.

Pour l'évaluation des offres, la Banque Centrale prendra en compte les ajustements apportés au prix, le cas échéant, pour rectifier les erreurs arithmétiques.

## 14. Attribution du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre financière aura été évaluée la mieux disante et les offres techniques et administratives jugées conformes au dossier d'appel d'offres.

## 15. Notification

L'octroi du marché sera notifié au soumissionnaire retenu et un contrat de marché lui sera soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux parties constitue le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

## 16. Lieu de livraison

Le matériel doit être livré dans les locaux de l'Agence Principale de la BCEAO à Abidjan en Côte d'Ivoire. Elle est effectuée aux risques et à la charge du soumissionnaire, qui est tenu de conditionner le matériel de manière à éviter les dommages durant le transport.

## 17. Délai de livraison

Le délai de livraison doit être indiqué dans la soumission et commencera à courir à compter de la date de signature du marché.

## 18. Réception

La réception sera effectuée en deux temps selon la procédure ci-après :

- réception provisoire constatant la conformité aux caractéristiques dès la réalisation des travaux ;
  - réception définitive a lieu douze (12) mois à compter la réception provisoire et la
-

constatation du bon fonctionnement des installations. La réception définitive interviendra à la demande du fournisseur.

Chaque réception fera l'objet d'un procès-verbal signé par les deux Parties.

### **19. Garantie**

La durée minimale exigée pour la garantie pièces et main-d'œuvre est de trois (3) ans Cette garantie s'entend pièces et main-d'œuvre.

### **20. Assurances**

Le fournisseur et/ou ses sous-traitants devront, à leur charge, souscrire à une police d'assurance responsabilité civile valables pendant toute la durée du contrat jusqu'à la livraison et couvrant au moins les risques de transport et de responsabilité vis-à-vis des tiers.

### **21. Informations complémentaires**

Pour toute demande d'éclaircissement, les soumissionnaires pourront prendre l'attache du service de l'Administration, du Patrimoine et de la Sécurité à l'Agence Principale d'Abidjan.

---

---

## **DEUXIEME PARTIE : DESCRIPTION DES PRESTATIONS**

### **1 – DESCRIPTION DES INSTALLATIONS EXISTANTES**

Les installations d'éclairage de l'Agence Principale d'Abidjan sont composées des types de lampes suivantes :

- 425 luminaires encastrables carrés 60 cm X 60 cm, équipe de 4 ampoules fluorescentes de 60 cm, de puissance 18W ;
- 2004 Réglettes simples munies de couvercles en grille et équipées d'ampoules néons de 150 cm, de puissance 58W ;
- 1535 Réglettes simples munies de couvercles en grille et équipées d'ampoules néons de 120 cm, de puissance 36W ;
- 119 Réglette simple munies de couvercles en grille et équipées d'ampoules néons de de 60 cm, de puissance 18W ;
- 262 Réglettes simple étanche, munies de couvercles en plexiglas et équipées d'ampoules néons de 150 cm, de puissance 58W ;
- 138 Réglettes simple étanche, munies de couvercles en plexiglas et équipées d'ampoules néons de 120 cm, de puissance 36W ;
- 04 Réglettes simple étanche, munies de couvercles en plexiglas et équipées d'ampoules néons de 60 cm, de puissance 18W ;
- 34 Réglettes double, munies de couvercles en grille et équipées de 02 ampoules néons de 150 cm, de puissance 58W ;
- 03 Réglettes double, munies de couvercles en grille et équipées de 02 ampoules néons de 120 cm, de puissance 36W ;
- 428 Réglettes double étanche, munies de couvercles en plexiglas et équipées de 02 ampoules néons de 150 cm, de puissance 58W ;
- 80 Réglettes carré 30 x 30, munies de couvercles en grille et équipées de 02 ampoules PL, de puissance 18W ;
- 331 ampoules économiques, de puissance 18 et 23 W ;
- 31 ampoules économiques de puissance 65 W pour l'éclairage des jardins ;
- 13 globes équipées d'ampoules économiques B22, de puissance 18 W ;
- 65 projecteurs équipées d'ampoules à vapeur de sodium, de puissance 150 W ;
- 02 projecteurs équipées d'ampoules halogène, de puissance 500 W ;
- 03 projecteurs TOUCAN équipées d'ampoules halogène, de puissance 2000 W ;
- 144 Spot PLL-G23 équipées d'ampoule PL, de puissance 18 W ;
- 11 Spot ordinaires ;
- 12 balises équipées d'ampoules E27, de puissance 55 W ;
- 41 ampoules dichro G10, de puissance 35W ;
- 05 Lustres R7, de puissance 500W ;
- 08 ampoules Dulux D-G24d-3 ;
- 19 appliques.

### **2 – CONSISTANCE DES PRESTATIONS**

L'entreprise devra procéder au remplacement de l'ensemble des lampes classiques existantes de l'Agence Principale d'Abidjan, par des lampes qui s'adaptent parfaitement aux installations existantes et de très basse consommation électrique (luminaires à LED en particulier).

---

---

Par ailleurs, et dans la mesure du possible, les néons de 1,5 m seront remplacés par des néons de 1,2 m

Les travaux à exécuter se résument comme suit :

- la dépose et l'évacuation hors du site de la Banque, de l'ensemble des lampes à remplacer ;
- la fourniture de nouvelles lampes, équipées d'ampoules de basse consommation, de type à LED, avec tous les accessoires permettant leur fixation dans les règles de l'art au support existant de l'Agence ;
- la pose et le raccordement des nouvelles lampes fournies ;
- la fourniture et la pose de détecteurs de présence pour la commande de l'éclairage des toilettes (si inexistant) ;
- la remise en état des infrastructures à la fin des travaux (remise en état des faux plafonds, etc.)

**IMPORTANT :**

Le matériel proposé doit être de très bonne qualité et de marque d'origine THORN, PHILIPS, OSRAM ou de toute autre marque de qualité équivalente (à préciser). Les lampes doivent avoir un indice de rendu et une température de couleur convenable pour l'éclairage des lieux de travail.

L'installation des nouveaux appareils d'éclairage devront permettre d'obtenir un éclairage lumineux conforme aux normes pour les différents types de locaux concernés.

Toute la documentation technique et les prospectus en couleur des équipements proposés seront impérativement joints aux soumissions. Toute soumission ne respectant pas cette exigence ne sera pas prise en considération.

**N.B :** Les travaux se feront toutes sujétions comprises et avec le plus grand soin. L'installation ne sera acceptée que si elle est d'un fini irréprochable, tant dans le choix du matériel utilisé que dans sa mise en œuvre. A cet effet, les entreprises devront vérifier les éléments de détails du projet et apporter toutes les modifications nécessaires pour la bonne réalisation des travaux.

**3 – NORMES ET RÈGLEMENTS**

Les équipements ainsi que les essais de contrôle et de réception doivent satisfaire aux normes en vigueur dans le domaine, notamment :

- Arrêté du 30 décembre 2011 portant règlement de sécurité pour la construction des immeubles de grande hauteur et leur protection contre les risques d'incendie et de panique ;
  - la norme EN 62471 relative à la sécurité photo-biologiques des lampes et des appareils utilisant les lampes fluorescentes ;
  - la norme IEC 62776 relative aux lampes à LED conçues pour remplacer des lampes fluorescentes ;
  - la norme NF EN 12464-1 relative à l'éclairage des lieux de travail ;
  - la norme NF C 15 100 relatives aux installations électriques de basse tension.
-

---

#### **4 – RECEPTION – GARANTIE**

La réception pourra être prononcée qu'après le constat de la livraison et de l'installation conforme du matériel.

L'entreprise garantira les ampoules LED sur une durée de 3 années minimum à compter de la date de réception provisoire. Durant cette période, la fourniture de toute pièce, son remplacement ou toute réparation seront entièrement à la charge du fournisseur.

**Important :**

***L'entreprise attributaire du marché devra impérativement joindre, à la livraison de la commande, le certificat du fabricant attestant l'originalité du matériel.***

***Il devra également, avant signature du marché, présenter pour approbation les échantillons du matériel à livrer (luminaires, ampoules, détecteurs, etc.) .***

***A cet égard, la BCEAO se réserve le droit de faire effectuer des tests de vérification de l'authenticité de ce matériel par des organismes spécialisés.***

#### **5 – EXIGEANCE DE L'OFFRE**

Votre offre devra, sous peine de rejet :

- indiquer les caractéristiques (marque, type et spécifications techniques) des lampes proposées (supports et ampoules) ;
  - indiquer les prix unitaires et totaux HT/ HDD en FCFA des luminaires ;
  - préciser la durée de vie et la garantie proposée pour les tubes LED ;
  - être accompagnée de la documentation technique du matériel proposé ;
  - être accompagnée d'un certificat de conformité des équipements proposés, attestant leur originalité et indiquant leurs garanties et d'éventuelles accréditations et autres autorisations des fabricants, pour commercialiser et/ou installer les équipements ;
  - être accompagnée de la liste des références techniques similaires appuyées par les attestations de bonne exécution ou tout autre document équivalent.
-

**6 – CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ESTIMATIF (à titre indicatif)****Lot 1** : Remplacement des luminaires équipés d'ampoules à tube 0,60 m, 1,20 m et 1,50 m ;

<b>N°</b>	<b>Désignation</b>	<b>Quantité</b>	<b>Prix unitaires FCFA</b>	<b>Prix total FCFA</b>
1	Luminaires encastrables carrés 0,60 m X 0,60 m conçus pour quatre (04) tubes LED, munis de dispositif de fixation pour faux plafond et équipés de grilles réflecteurs haut rendement.	425		
2	Réglette simple pour néon LED de 1,50 m avec couvercle en grille	2004		
3	Réglette simple pour néon LED de 1,20 m avec couvercle en grille	1535		
4	Réglette simple étanche pour néon LED de 1,2 m avec couvercle en plexiglas	410		
5	Réglette double (pour 2 néons LED de 1,20 m) avec couvercle en grille	37		
6	Réglette double étanche pour 2 néons LED de 1,20 m avec couvercle en plexiglas	428		
7	Réglette simple pour néon LED de 0,60 m avec couvercle en grille	119		
8	Réglette simple étanche pour néon LED de 0,60 m avec couvercle en plexiglas	6		
9	Ampoule néon LED de 150 cm	2200		
10	Ampoule néon LED de 120 cm	3100		
11	Ampoule néon LED de 60 cm	1900		
12	Main d'oeuvre pour l'instalation du matériel et la remise en état des infrastructures			
13	Reprise des luminaires et ampoules déposés ( <b>en moins-value</b> )			
<b>Montant total HT/HDD (FCFA)</b>				

**Lot 2 :** Remplacement des lampes autres que celles à tubes 0,60 m, 1,20 m et 1,50 m

<b>N°</b>	<b>Désignation</b>	<b>Quantité</b>	<b>Prix unitaires FCFA</b>	<b>Prix total FCFA</b>
1	Lampe LED 30X30 pour remplacement réglette actuelle pour 2 ampoules PLL avec couvercle en grille	90		
	Ampoule E27 à LED pour remplacement des ampoules existantes E27 de 18 et 23 Watt	331		
	Globe pour l'éclairage dans la cours de la Banque	33		
	Ampoule E27 à LED d'environ 25W à monter sur les globes installés dans la cours de la Banque	45		
	Projecteur à LED de 50 W pour fixation au mur	75		
	Spots LED	11		
	Spot LED pour remplacement des spots PLL-G23 équipées d'ampoule PL, de puissance 18 W	150		
	Ampoules LED pour remplacement ampoules existantes dichro G10, de puissance 35W ;	45		
	Lustres à LED pour remplacement des Lustres R7, de puissance 500W existants	5		
	Lampes à LED pour remplacement des lampes Dulux D-G24d-3 LED	10		
	Projecteurs LED pour remplacement des projecteur TOUCAN existants de 2000 W	3		
	Applique mural munis d'ampoules LED	25		
	Globe équipés d'ampoules LED	15		
6	Main d'oeuvre pour l'installation du matériel et la remise en état des infrastructures			
7	Reprise des luminaires et ampoules déposés ( <b>en moins-value</b> )			
<b>Montant total HT/HDD (FCFA)</b>				

**NB :** Ce cadre de devis quantitatif et estimatif est donné à titre indicatif. Il peut donc être complété sur la base de l'expérience et l'expertise de chaque soumissionnaire.

Par ailleurs, les soumissionnaires peuvent proposer toutes autres offres en variante à condition que celles-ci soient suffisamment expliquées par une note faisant ressortir son intérêt pour la Banque.

---

## ANNEXE

### MODELE DE LETTRE DE SOUMISSION

#### APPEL A CONCURRENCE POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES LUMINAIRES POUR L'ECLAIRAGE DES LOCAUX DE L'AGENCE PRINCIPALE D'ABIDJAN

Je soussigné *[Nom prénoms et fonction]*,

Agissant au nom et pour le compte de la société *[Adresse complète de la société]* inscrite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de *[Ville de résidence]* sous le numéro *[Numéro du registre de commerce]* :

- après avoir pris connaissance du dossier de consultation pour le remplacement des luminaires pour l'éclairage des locaux de l'Agence Principale d'Abidjan ;
- après m'être rendu compte de la situation des lieux et après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et l'importance de la mission à réaliser :

1- me soumetts et m'engage à exécuter la présente mission conformément au dossier de consultation, moyennant le prix global, forfaitaire, non révisable, hors taxes et hors droits de douane de ***[Montant en chiffres et en lettres]***,

2- m'engage à exécuter les travaux dans un délai de *[Délai prévu dans le planning]* à compter de la date de signature du marché,

3- m'engage expressément à exécuter les travaux conformément au cahier des charges et suivant les règles de l'art,

4- m'engage à maintenir mon prix jusqu'au 31 mars 2021,

5- demande que la BCEAO se libère des sommes dues par elle au titre du marché, en faisant donner crédit au compte n°*[numéro de compte]* ouvert au nom de *[Attributaire du compte]*.

Fait à *[Ville de résidence]* le *[jour/mois/année]*

Le *[Fonction]*

Signature et Cachet

*[Nom et Prénoms]*

---